

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 72 (1977)
Heft: 1-fr: Traits de lumière à l'horizon

Artikel: Perte irréparable
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

venait l'insertion de l'objet dans un tome de notre inventaire national des monuments historiques, et l'on pensait avoir ainsi satisfait aux vœux de l'histoire de l'art.

Tout spécialiste en la matière sait cependant par expérience que l'apparence présente d'un édifice peut cacher de *nombreux secrets*. Aussi exigeons-nous toujours plus impérieusement, avant l'élaboration d'un projet, une étude historique, et, dans les cas où une intervention dans l'infrastructure est inévitable (par exemple pour l'installation d'un chauffage), une fouille conduite par des archéologues qualifiés. La clé de la compréhension d'un édifice, et de la solution des problèmes qui se posent lors de sa restauration, réside souvent dans une connaissance précise de son histoire, indéchiffrable, pour l'homme de métier, d'après le bâtiment lui-même.

Recours à l'inventaire bref

Il est évident qu'avec les méthodes de recherche perfectionnées d'aujourd'hui, et les exigences de fiabilité et de précision que nous posons pour la documentation, seule une modeste partie du précieux patrimoine architectural de la Suisse peut entrer en ligne de compte: pour l'essentiel, ce sont les édifices sur la protection desquels les services fédéraux ont une *influence directe*, du fait des demandes de subventions adressées à notre commission. Le rythme de l'inventorisation est beaucoup plus lent que naguère, en particulier à cause du nombre croissant des demandes d'inscription à l'inventaire, et de la conception plus affinée qu'on a du patrimoine architectural depuis la seconde guerre mondiale; de sorte qu'on en est à peine à la moitié du travail.

D'autre part, les services de protection des sites, justement depuis la

dernière guerre, sont de plus en plus sollicités: la «haute conjoncture» n'a pas seulement entraîné la disparition de nombreux édifices anciens, souvent précieux, mais aussi une rapide augmentation du nombre des rénovations et restaurations. Aussi s'est-on décidé, sous l'empire de la nécessité, à faire précéder les inventaires complets, un peu «pesants», d'*inventaires brefs, ou indicatifs*. Des groupes de spécialistes, formés spontanément d'historiens de l'art et d'architectes – souvent aussi d'étudiants – dressent en commun ces inventaires relativement sommaires, où le site passe souvent au premier plan, et où la situation de l'édifice dans cet ensemble passe avant sa valeur propre. Une vive impulsion a été donnée à ce travail dans le cadre des mesures prises pour l'aménagement du territoire.

Dans la course

La situation ci-dessus décrite n'est pas propre à la Suisse: elle est pratiquement la même dans *tous les pays d'Europe*. Cela étant donné, le Conseil de l'Europe s'est préoccupé, depuis 1965 déjà, du problème des inventaires et de la documentation, et, sur la base des expériences faites dans chacun des Etats membres, a défini des critères et des méthodes d'élaboration des inventaires, ceux-ci étant considérés comme la première mesure à prendre pour la protection des sites dignes de conservation.

La Suisse, par tous les efforts qu'elle entreprend, est relativement bien dans la course, encore que sa structure fédéraliste ne facilite pas le travail. Sans méconnaître l'importance des archives cantonales, on peut déclarer que les archives fédérales du patrimoine architectural, en tant qu'unique organe central de documentation dans le domaine de l'histoire de l'art et de

l'architecture, jouent le rôle d'archives nationales. Elles servent d'office de coordination et d'échange, dans le domaine pratique de la protection des monuments comme dans celui de la recherche scientifique.»

Perte irréparable

Politique du fait accompli à Hauteville

C. B. En décembre dernier, la section cantonale fribourgeoise et la section gruérienne de la Ligue du patrimoine national ont lancé publiquement un cri d'alarme, exprimant leur inquiétude au sujet de certaines démolitions de monuments historiques, consommées ou projetées.

Un cas navrant de démolition en a été l'occasion. En août, le Conseil communal de *Hauteville*, ne se fondant que sur une décision de l'assemblée communale, sans mise à l'enquête et sans autorisation, avait ordonné la démolition d'une maison de bois du début du XVIIIe siècle: l'ancienne école, qui servait aussi d'habitation au chapelain.

Un ensemble harmonieux

Selon les autorités locales, ce bâtiment gênait la vue sur l'église fraîchement restaurée. En fait, il formait avec la cure et le sanctuaire un *ensemble* à ne pas toucher; il en était un élément d'autant plus important que, typique des maisons de bois de l'époque, c'était le bâtiment scolaire le plus ancien du canton.

A l'instigation du «*Heimatschutz*» de la Gruyère, le préfet ordonna la suspension des travaux. Mais la toiture ayant déjà été enlevée, la bâ-

tisse a subi des dégâts irréparables et ne peut plus être sauvée.

«A titre d'exemple»

«La politique du fait accompli, en violation du droit, nous a déjà inquiétés à plusieurs reprises», disait le communiqué. Le cas de Hauteville était signalé à titre d'exemple pour épargner au patrimoine fribourgeois d'autres pertes irréparables. En effet, sont actuellement en danger: des fermes de Farvagny; l'ancienne cure d'Estavannens, des XVIIe et XVIIIe siècles (pour l'extension d'un parcage!); l'ancienne église de Montbrelloz (XIIIe siècle), près d'Estavayer; le pont de bois couvert de Vuippens, sur la Sionge, construit en 1831 par des artisans locaux qui ont signé leur ouvrage; situé dans une combe intacte, il forme avec les deux châteaux du village un ensemble remarquable. On le déclare trop étroit pour le trafic actuel; mais en de tels cas, d'autres solutions sont possibles que la démolition.

En bas: l'ancienne école de Hauteville (1704) formait un ensemble avec la cure et l'église.



Quartier Saint-Gervais menacé

Problèmes importants en suspens à Genève

Avec l'année nouvelle, Genève voit plusieurs problèmes importants rester en suspens. De grandes opérations de rénovation urbaine se précisent dans plusieurs secteurs de la ville. Ainsi, la reconstruction d'une partie du quartier des Grottes sera prochainement entreprise. La place de Cornavin sera l'objet d'importantes transformations. Les «Rues basses», lieu privilégié pour le Grand Commerce et la Banque, verront certainement disparaître un pan d'immeubles importants à la rue de la Confédération. La proposition de reconstruction – qui souhaiterait concilier modernisme et faux-vieux – est discutée dans la presse; elle ne fait pas l'unanimité.

Offensive de l'Art public

La Société d'art public est intervenue au mois de décembre en faveur de la préservation de la Corraterie où un projet menaçait de dégrader le site. Actuellement la Société mène une campagne soutenue pour la conservation de l'hôtel Métropole. Mais la lutte est serrée et l'is-



sue du scrutin reste incertaine (voir à ce propos l'article de Denis Blondel). Quant à la rive droite du Rhône, une opération de reconstruction-rénovation importante se précise dans le quartier de Saint-Gervais. Le seul quartier médiéval encore existant sur cette rive serait menacé, ainsi que la place Chevelu sur le quai des Bergues.

Dans ce contexte, la tâche des autorités n'est pas toujours aisée. La réalité, c'est que, après une période d'extension axée sur la périphérie

En haut: quelque 150 personnes ont manifesté à fin janvier, à Genève, contre le plan officiel d'assainissement de l'ancien quartier des Grottes, derrière la gare, et ont renseigné les habitants, au moyen d'une maquette, sur l'aspect futur de leur quartier (Keystone).